DEPARTEMENT DE L'AUDE REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2020-74

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Institutions et vie politique

Séance du Conseil Municipal du 27 mai 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD. Maire.

Sous matière : Election Exécutif

OBJET:
DETERMINATION
DU NOMBRE
D'ADJOINTS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 22,05.2020

AFFICHAGE EN DATE DU: 22.05.2020

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 29 MAI 2020 Présents: GIRAL Hélène, GREFFIER Philippe, GUILHEM Evelyne, DEMANGEOT François, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, BARBAUD Pierre, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, VERONIN-MASSET Jean-François, SURRE Régine, GRIMAUD Bernard, CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GRANIER Préscillia, BOUILLEUX Denis, GAIANI Audrey, PERLES Bruno, ESCAFRE Elisabeth, ZAMAÏ Giovanni, BARTHES Chantal, SIBRA Daniel, BOURREL Marie-Claude, RATABOUIL Michel, SOULIER Agnès, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SANTINI Delphine, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, PINEL Jean-Louis, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations: Néant

Absents: Néant

Secrétaire: M. SIBRA Daniel

Conformément aux articles L.2122.1, et L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux déterminent librement le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Considérant les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2020,

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre des adjoints à 9 adjoints.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE la création de 9 postes d'adjoints au Maire.

PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Hervé ANTOINE

2.9 MAI 2020

Le Directeur Général des Services

Ampliation faite le

CASTELNAUDARY, le 27 mai 2020

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception en préfecture 011-211100763-20200527-DB202074-DE Reçu le 28/05/2020